

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX
Chez M. MERA, libr., rue Lafont, 4, où l'on reçoit les annonces.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, rue Saint-Dominique, 11.
Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	15 fr.	7 fr.
Hors le Département	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le rédacteur en chef de la Liberté, chez M. Mera, libr., r. Lafont, 4. — Affranchir.

Le prix de l'abonnement au Journal quotidien LA LIBERTÉ est fixé ainsi qu'il suit :

	Un an.	six mois.	trois mois.	un mois.
Lyon,	24 f.	13 f.	7 f.	3 f.
Départem.	30	16	9	4

Lyon, 22 mai.

La Réaction.

A la séance du 17 mai, le citoyen Recurt, ministre de l'intérieur, a présenté, en réclamant un vote d'urgence, un projet de loi, qui appliquait à Louis-Philippe et à sa famille la loi de bannissement rendue contre les Bourbons de la branche aînée.

Certes, nous ne sommes point alarmiste, et nous détestons trop cordialement le régime déchu pour croire à un revirement, même éloigné, de la fortune, en faveur de la branche cadette; mais nous n'en avons pas moins été douloureusement surpris et affecté de ce que l'Assemblée nationale n'ait pas jugé le projet de loi de M. le ministre de l'intérieur digne d'un vote immédiat et solennel.

Cette proposition a été écartée par un rappel au règlement!

Est-ce que la réaction, en la personne de MM. Duvergier de Hauranne, Vivien, Sénard, Dupin, de Rémusat, Isambert et consorts, se permettrait d'oublier déjà les trois jours de Février? Est-ce que l'on espère sérieusement escamoter le mouvement actuel comme on a fait de la révolution de Juillet 1830?

Que les dynastiques obstinés dont nous venons d'écrire, les noms, réfléchissent mûrement à leur conduite! Le peuple, dont nous sommes les organes sincères et dévoués, ne sera pas trahi tant qu'il nous restera un souffle de vie pour le mettre en garde contre des tendances rétrogrades. Si l'ancienne gauche constitutionnelle ne se sépare pas franchement du passé; si elle n'adopte pas les principes démocratiques et leurs conséquences populaires, qu'elle y songe! Son masque de républicanisme est percé à jour, nous le lui arracherons au premier moment!

Oui, nous voulons l'ordre, mais nous voulons aussi la république: non pas celle de 1793, à la vérité, mais une république intelligente, qui marche d'un pas rapide à la conquête des réformes attendues et des institutions si longtemps espérées. *Ordre et progrès*, ces deux mots sont bien notre programme, et nous en poursuivrons, sans hésiter une seconde, la réalisation *tout* entière!

Aussi, nous associons nous pleinement aux paroles de M. Lamennais, que nous nous empressons de reproduire, parce que nous désespérons de mieux rendre les sentiments dont

nous sommes animés.

« Ce qu'on doit, avant tout, désirer, ce sont les positions nettes. En proposant le projet de décret qui interdit à Louis-Philippe et à sa famille le territoire de la France et de ses colonies, comme il était déjà interdit à la branche aînée des Bourbons, le gouvernement a forcé le parti de la réaction à se dévoiler complètement; et c'était là, certes, un des services les plus utiles qu'il pût rendre en ce moment à la France, car il importe à son salut que tous les desseins, tous les vœux, toutes les espérances apparaissent au grand jour. Nul doute ne saurait subsister désormais ni dans le pays, ni dans l'Assemblée nationale, sur le but où tendent certains hommes, qu'un zèle dont les moins déflants avaient lieu d'être surpris, a portés, par une conversion aussi brusque qu'inattendue, à se charger généreusement des destinées de la République. On les a vus hier, ces fougereux républicains, bondissant de colère à la seule pensée qu'on osât interdire le territoire français aux membres des dynasties déchues, renouveler autour de la tribune quelque chose de semblable à l'émeute de lundi. S'ils ne s'opposaient pas encore directement au décret, du moins en retardant sa discussion, en le rangeant parmi ceux d'intérêt ordinaire, ils en affaiblissaient l'importance, ils lui ôtaient le caractère politique, solennel et d'urgence, que, dans les circonstances présentes surtout, le gouvernement voulait et devait lui donner. De plus, ils ébranlaient le gouvernement lui-même par la déconsidération qui s'attache à un pouvoir sans initiative, impuissant dès-lors, et ravalé à la condition de simple commis.

« Rendons grâces à ces hommes de s'être si vite et si clairement montrés ce qu'ils sont. Mais quoi donc? La dynastie a-t-elle été chassée, oui ou non? Le peuple a-t-il entendu la bannir à jamais de la France, ou n'a-t-il voulu, au prix de son sang versé à flots, que lui conseiller un voyage de quelques mois? Le gouvernement institué par l'Assemblée nationale, n'est-il là que pour maintenir l'ordre des rues et faire la police pendant son absence? La République elle-même n'est-elle qu'une pompe vide, une sorte de fête préparée pour célébrer son retour?

« Insensés, prenez-y garde, on ne trompe pas une nation aussi facilement que vous le pensez. Si la France venait à s'inquiéter sur son avenir au-delà d'une certaine mesure, si elle se voyait menacée des maux sans nombre qu'amènerait infailliblement le triomphe de la réaction, qui peut dire où cette fois s'arrêterait son indignation, sa légitime colère?

« Représentants du peuple, il dépend de vous de le préserver des calamités que, plus tard peut-être, vous ne pourriez que déplorer vainement. Hâtez-vous de fermer la voie fatale où l'on n'aperçoit, à travers les ténèbres d'une nuit de tempête, que des fantômes sinistres. Qu'isolée par mi vous, la réaction, à chacune de ses tentatives, se sente

« vaincue d'avance, s'affaisse sous le poids de votre volonté inflexible. En perdant l'espoir, elle perdra le courage même; la sécurité renaîtra et avec elle la paix; car ce n'est pas la paix que vous avez maintenant, mais la guerre. Il est temps pour tous qu'elle finisse, et c'est ce que la France attend de vous. »

Ce sont là de sages et patriotiques pensées courageusement et éloquentement rendues, auxquelles nous applaudissons sans réserve.

Avant les élections, nous avons dit à nos concitoyens: Ne repoussez personne de la candidature, ne proscrivez aucun parti! que l'Assemblée constituante soit une tribune ouverte à toutes les convictions, et reposons-nous sur la justice et la vérité de notre cause!

Nous l'avons écrit, nous l'écririons encore, si l'occasion s'en présentait jamais. Mais que nos adversaires viennent à nous le front haut, le visage découvert, la main loyale! qu'ils nous frappent en face et non par derrière! Arracher un vote, par surprise, à l'inexpérience des représentants du peuple, c'est une trahison, une lâcheté!.... Que l'Assemblée nationale veille!....

V**.

Du Comité Municipal.

Le Comité de l'Hôtel-de-Ville, à ce qu'il paraît, meurt et ne se rend pas! absolument comme la vieille garde. Eh bien, soit! nous aimons les adversaires déterminés, et par ce côté, du moins, le Comité aura mérité nos sympathies. Mais s'il espère triompher de notre opiniâtreté, il se trompe étrangement, et nous ne lui accorderons pas une minute de repos avant qu'il n'ait succombé.

Agir différemment, ce serait manquer à un devoir sacré, celui de veiller sans cesse sur les intérêts du peuple et de les défendre à toute extrémité.

Aussi nous demanderons à MM. du Comité la raison de leur silence prolongé, beaucoup trop prolongé en face des accusations graves qui planent sur leurs actes? Nous dirons, une seconde fois: le Comité central exécutif a-t-il, oui ou non, osé délibérer mercredi, 17 mai, s'il ne proclamerait pas, à Lyon, un gouvernement provisoire?

En outre, le Comité a-t-il, oui ou non, brûlé des papiers compromettants qui étaient, entre autres faits, le projet d'un Gouvernement provisoire? Ces papiers, allumés à la hâte, auraient-ils causé, ainsi qu'on l'affirme dans un des bureaux, le commencement d'incendie dont il est parlé dans la Liberté d'hier?

Si ces imputations sont absurdes, tant mieux! mais que les membres du Comité central en prouvent au moins l'absurdité: qu'ils affirment en masse et sur l'honneur, que ces bruits sont calomnieux et nous n'aurons plus un seul mot à dire.

Enfin, on parle d'un gaspillage peu convenable des deniers publics, de sommes mal employées, dépensées en pure perte,

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 17 mai 1848.

ROSETTE.

(Suite. — Voir les numéros des 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 17 et 18.)

Rien de plus vide, de plus fantasque, de plus inégal que sa vie. Quelquefois, fatiguée de ce désœuvrement qui est le partage des femmes du monde, elle s'éveillait avec des rêves de gloire; les succès de salon lui semblaient vains, et elle voulait en ajouter d'autres à son nom. La comtesse se levait, ce jour-là, au chant des oiseaux, demandait à sa femme de chambre des crayons, une plume, des livres, des cahiers de musique. Elle ouvrait alors son piano et essayait une cavatine; mais, au premier obstacle que ses petits doigts mutins et peu exercés rencontraient dans la musique, elle s'impatientsait, trébuchait du pied et refermait l'instrument. Elle prenait alors un crayon, et commençait à dessiner sur le vélin quelque sujet facile, un arbre du jardin, une fleur, un oiseau; mais avant que l'ouvrage fut terminé, elle baillait et se rejetait dans son grand fauteuil à ressorts, espèce de meuble colossal et profond, qui prenait, sous la pression élastique, toutes les formes délicates de son joli corps. Elle se disait alors que la musique et la peinture sont des arts trop bornés, qu'elle était peut-être née pour écrire. Ses petites mains, blanches comme la première neige, fouillaient alors dans un bureau, en tiraient quelques feuilles de papier glacé, sur lesquelles la comtesse traçait, avec une plume d'ara finement taillée, les premières lignes

d'un roman de mœurs. Au bout de quelques phrases, elle se relisait; mais ne trouvant pas le commencement à son goût, elle se remettait bientôt devant sa glace à soigner le seul poème pour lequel la comtesse eût réellement de l'intérêt: nous voulons parler de sa toilette.

Vous penserez peut-être que la comtesse s'ennuyait; non, en vérité: elle s'était faite depuis son enfance à cette moelleuse oisiveté. Toute son étude était d'inventer chaque jour quelque nouveau et charmant défaut qui pût la rendre agréable. On a cru qu'on aimait les femmes dans le monde pour leurs qualités: c'est une erreur. Les femmes qui plaisent réellement dans les salons, et autour desquelles flotte un nuage de jeunes gens épris, sont toujours des femmes taquines, malicieuses, colères, entêtées et boudeuses comme des enfants quand on les contrarie, mobiles comme le vent, fières, railleuses et coquettes, dont tout l'art consiste à présenter ces défauts sous une forme habile qui donne du piquant à leur beauté. Les femmes sans défaut sont, aux yeux des hommes du monde, comme les roses de Bengale, qui, n'ayant point d'épines, n'ont point de parfum.

Rosette n'avait jamais demandé, à ce qui l'entourait, d'autre tribut que l'admiration; l'amour était pour elle un mot vide et conventionnel, dont on se servait pour excuser dans le monde certaines libertés. Elle regardait les hommes à la manière des miroirs dans lesquels il est agréable, pour une jolie femme, de se réfléchir; mais elle eût voulu qu'ils restassent toujours froids et insensibles comme la glace. Cependant, depuis quelques semaines, un sentiment dont elle s'effrayait elle-même menaçait de changer l'horizon, jusque là si rose et si uniforme, de sa vie. La comtesse commençait à trouver la

place de son cœur. Cette découverte l'inquiéta. Elle s'était crue, comme elle le disait elle-même, au-dessus des faiblesses de la nature. Nous n'oserions point affirmer que Rosette n'eût contracté aucune liaison dans sa vie; mais, du moins, ces liaisons, si elles existèrent jamais, n'avaient altéré en rien la surface calme et glaciale de son âme. Mais, depuis quelques jours elle s'était surprise, avec un étonnement mêlé d'effroi, à se troubler devant un homme. Rosette ne craignait rien tant au monde que de devenir amoureuse. Cet homme, dont elle avait plusieurs fois rêvé pendant la nuit, était Emile.

Mais, par une de ces contradictions si fréquentes, qui dérangent perpétuellement la ligne droite de nos destinées, la passion d'Emile semblait décroître à mesure qu'un sentiment doux et tendre se formait dans le cœur de la comtesse. Ce jeune homme était tombé, depuis son duel avec Edouard, dans une indifférence pleine de tristesse. Relégué tout le jour dans sa chambre, il recommençait à trouver la vie amère et le ciel gris. Toutes ces grandeurs artificielles que la baguette du fils de Cagliostro avait fait naître autour de ses désirs comme par enchantement l'avaient ébloui pendant les premiers jours; mais à cet éblouissement succéda bientôt cette réaction d'ombre qui obscurcit l'œil quand on vient de fixer le soleil. Emile ne tarda pas à regretter son ancienne vie. Ses appartements trop vastes l'attristaient pendant le jour par leur solitude; sa robe de chambre, toute raide de gaufrures et de broderies, gênait la liberté de ses mouvements; de grandes ombres de laquais, sans cesse debout derrière lui, à table, durant les repas, lui ôtaient l'appétit; des visites continuelles, les unes de solliciteurs, les autres de gens du monde avec lesquels il fallait tenir la conversation, consumaient amèrement toute sa jour-

etc... A ce sujet, que l'on nous permette une courte observation. Nous avons déclaré au comité de l'Hôtel-de-Ville une guerre sans trêve, et nous la lui ferons, qu'il se rassure ! Mais nous nous attaquons au corps municipal, au corps tout entier, et nullement aux individualités. Nous accepterions probablement, dans d'autres positions sociales, les citoyens qui le composent, mais réunis en municipalité, nous n'en voulons à aucun prix.

Ce point dûment établi, le comité ne pourrait-il dresser un état de la situation de nos finances à l'heure où nous écrivons, constater le passif et l'actif de la caisse de la ville, et justifier des dépenses et de l'emploi des fonds ? Il répondrait ainsi victorieusement aux récriminations, aux calomnies qui le poursuivent sans relâche, et qui sont trop amères et trop violentes pour que nous nous en fassions l'interprète.

En vérité, il est impossible de comprendre l'obstination désespérée du comité central ! Il se cramponne, avec une vigueur de noyé, aux fauteuils de l'Hôtel-de-Ville, il s'incruste aux murailles comme un bas-relief.... Quels peuvent en être les motifs ? L'intérêt personnel ? Le dévouement à la chose publique ?

Est-ce l'intérêt personnel ?... Voilà une raison de persister très logique, sinon fort respectable ! quel est, à cet égard, l'avis de nos concitoyens ?

Est-ce le dévouement à la chose publique ? Alors il faut convenir que ce dévouement est bien mal récompensé. L'opinion est unanime dans ses anathèmes et sa réprobation. Les protestations énergiques pullulent et les menaces même vont se grossissant toujours !

Sérieusement, citoyens du comité central, êtes-vous disposés à prolonger longtemps encore cette résistance inouïe ? Votre existence comme municipalité est illégale depuis le décret récent du pouvoir exécutif, l'ignorez-vous ? De quel droit gardez-vous une puissance usurpée ? Est-ce du droit du plus fort ! Eh ! réfléchissez.... Est-ce au nom du peuple ? Osez en appeler au peuple en provoquant des élections ?

Prenez garde ! vous vous jetez dans une impasse dangereuse, où les issues vous feront défaut. Car la population lyonnaise tout entière sait aujourd'hui que si son nom est sur vos lèvres, il est bien loin de votre cœur ! V***

Assemblée nationale.

(Suite et fin de la Séance du 19 mai.)

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de deux vice-présidents, en remplacement de M. Recurt, nommé ministre de l'intérieur, et de M. Cavaignac, nommé ministre de la guerre.

Cette opération, commencée à quatre heures moins dix minutes, est terminée à cinq heures un quart. En voici le résultat :

Volants, 726. — Majorité absolue, 364.

MM. Marrast, 679
Bethmont, 664

En conséquence ils sont proclamés vice-présidents. La séance est levée.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ

PRÉSIDENCE DE M. BUCHEZ. — Séance du 20 mai 1848.

A 1 heure 1/4 la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Charbonnel donne lecture d'une proposition d'après laquelle il y aurait un représentant par département dans le comité des travailleurs.

Un membre fait observer que les comités sont organisés par un vote de la Chambre. On ne peut donc revenir sur ce point. Il demande l'ordre du jour.

M. Charbonnel insiste pour la prise en considération pour le développement de la proposition. (Adopté.)

M. Degoussé, questeur : Vous avez chargé vos questeurs d'arrêter les marques distinctives des représentants du peuple. Nous vous avons proposé déjà le ruban que vous portez à la boutonnière et que nous désirons voir adopté rigoureusement pour les séances ordinaires afin d'éviter, ce qui a eu lieu déjà, que des étrangers se glissent dans la salle. En outre du ruban,

née ; il tomba dans un spleen inéluctable. Emile fut plusieurs fois repris de l'idée du suicide ; mais la fortune, qui ne lui avait pas donné le bonheur, lui avait ôté le courage. Un de ses plaisirs était, autrefois, de dompter, dans des endroits montueux, un jeune cheval ignorant du mors ; à peine s'il ose maintenant se tenir en selle sur le sable fin et égal du bois de Boulogne ; il voit des abîmes partout. Couché dans une chaise longue, le comte passe tristement sa journée à écouter le silence.

Après avoir entendu dire qu'Edouard s'était présenté à l'hôtel, Emile signifia à la comtesse qu'il n'entendait pas se faire dans le monde la réputation d'un homme jaloux, et qu'il la priait de le recevoir. Rosette, piquée au vif, envoya un domestique pour inviter son cousin, dans la soirée, à prendre le thé. Edouard vint ; il semblait avoir oublié son duel, et serra sans embarras la main qu'Emile lui tendit en signe de réconciliation. Rosette vit cette scène touchante avec un dépit très sensible ; mais il est dans le caractère de certaines femmes de s'exalter par les obstacles qu'elles rencontrent, comme l'eau qui s'irrite et bouillonne en courant contre les cailloux. La froideur qu'Emile lui témoignait depuis quelques jours avait irrité l'amour-propre de la comtesse, et ce sentiment était chez elle le principe de tous les autres. Jamais, du reste, Rosette n'avait fait plus de frais d'esprit, de figure et de toilette que ce soir-là.

C'est une erreur de croire que les femmes du monde n'aient qu'une figure : elles en changent au contraire selon la circonstance et selon le rôle qu'elles méditent. La comtesse était habillée en blanc ; des ruches de dentelles toutes gonflées d'air formaient autour d'elle comme un nuage dont elle sor-

tail à mi-corps, pareille aux déesses du vieil Homère. Elle montra constamment à son cousin un visage très froid, tandis qu'elle cherchait à vaincre, par mille agaceries, les distractions taciturnes d'Emile. C'était à lui, à lui seul que s'adressaient par la manière dont elle posait sa tête, les parfums les plus délicats de sa chevelure. Lui seul était regardé ; quand elle lui offrait le thé, c'était avec un petit geste plein de grâce et de familiarité, pour lequel vingt jeunes gens dans le monde se seraient jetés à la Seine. Une fois même, voyant avec impatience le peu d'effet de ses tentatives, elle toucha légèrement la main d'Emile.

— Ce que vous faites là, madame, lui dit-il à voix basse, est de mauvais ton.

Rosette tressaillit comme une petite couleuvre quand on lui marche sur la queue.

— Vous êtes cruel, monsieur, répondit-elle avec le même ton de voix.

— Souvenez-vous, madame, répliqua Emile, qu'une femme dans le monde ne doit pas être amoureuse de son mari.

Rosette lui jeta un regard foudroyant. Emile, sans tenir compte de ce regard, engagea une conversation très brillante sur des sujets fort étrangers à l'amour. Edouard se retira avant minuit.

Emile resta seul avec la comtesse. Celui-ci s'attendait à une explication amère, et s'y était préparé d'avance, comme à une lutte dans laquelle il se promettait l'avantage, et qui devait, selon ses prévisions, lui soumettre entièrement cette femme, ou briser les liens artificiels qui les avaient réunis sous le même toit. Rosette s'approcha de la fenêtre avec un

calme parfait ; son front était doux et ses manières aisées ; regardant la lune qui sortait d'un nuage, et qui était, dans ce moment-là, entourée d'une auréole :

— Santa luna ! fit Rosette en joignant ses mains avec un petit air virginal.

Elle sortit.

— Capricieuse comme l'onde ! se dit Emile. Il rentra dans sa chambre à coucher.

La nuit suivante, la comtesse fit tout au monde pour être forcée de céder aux instances d'Emile.

XI.

Pour avoir voulu aspirer d'un seul trait la coupe de la vie, Emile avait rencontré au fond la satiété. A cette fièvre d'action et d'énergie qui le possédait quelques mois auparavant, succéda dans son cœur un dégoût universel. Il avait perdu jusqu'au désir. Un égoïsme triste et morne, qui n'était pour tant point dans son caractère, ne tarda guère à le circonscrivre en lui-même. Il s'écroulait vivre, et voilà tout. Ce fatal engourdissement s'accomplit dans ce jeune homme avec la rapidité insensible du sable, qui, tournant toujours sur lui-même, ne tarde pas à se trouver vide. Emile avait perdu jusqu'à la curiosité des intrigues d'amour. Un matin, qu'il passait dans l'une des allées du bois de Boulogne, il vit s'avancer une élégante voiture autour de laquelle un groupe de jeunes gens à cheval soulevait beaucoup de poussière. Bientôt le nuage s'ouvrit, et il en vit sortir la ravissante tête de la princesse, qui, toujours belle, lui jeta, du fond de sa calèche, un petit sourire engageant. — Emile ne lui porta pas même sa main le lendemain.

(La suite à un prochain numéro.)

connaiss la sagesse de la plupart de ces décrets, et toute idée arrière pensée de blâmer est loin de mon cœur ! Mais je n'en crois pas moins qu'il importe que tous ces décrets soient renvoyés à l'examen de vos comités pour obtenir, je l'espère, la sanction souveraine de l'Assemblée. (Très bien !)

Les motifs de ma proposition sont faciles à sentir : des doutes se sont élevés sur le caractère légal de ces décrets. Ces doutes sont mal fondés pour moi ; mais néanmoins ils existent, il importe de les faire cesser. Mais il n'existe pas seulement des doutes, il y a opposition. Vous avez des tribunaux, par exemple, qui repoussent le décret qui suspend la contrainte par corps. Il est donc urgent qu'une décision de l'Assemblée fasse cesser toute incertitude.

Le ministre de la justice : Citoyens représentants, je viens demander à l'Assemblée de déclarer qu'il n'y a pas lieu de prendre en considération la proposition. L'honorable préopinant, en vous la faisant, est, je n'en doute pas, animé des meilleures intentions, mais il oublie deux choses : la première, ce que c'est que le gouvernement provisoire ; la seconde, ce que c'est que l'Assemblée constituante.

Le gouvernement provisoire, pouvoir dictatorial, produit de l'acclamation populaire et unanime, agissant dans les seules limites de la raison. Demander la révision en masse des décrets par lui promulgués, ne serait-ce pas jeter un soupçon sur la légalité du gouvernement provisoire, le traduire en quelque sorte à la barre de l'Assemblée qui a déclaré qu'il avait bien mérité de la patrie ? (Très bien !)

Quels sont ces décrets, d'ailleurs, dont on vous propose la révision ? Le gouvernement provisoire a décrété la République ! Est-ce là un décret sur lequel on veut vous faire délibérer ! (Non ! non !)

Nous avons décrété le suffrage universel qui a amené sur ces bancs l'Assemblée constituante ! Je ne pense pas que ce décret non plus puisse donner lieu à une révision. (Non ! non !)

Je demande que l'Assemblée passe à l'ordre du jour. (Appuyé ! appuyé !)

L'ordre du jour sur la proposition est adopté à une forte majorité.

Développement de la proposition du citoyen Saint-Romme, concernant les ateliers nationaux.

L'inconvénient d'ateliers nationaux, tels qu'ils sont organisés en ce moment, ont des inconvénients très-sérieux. Ils agglomèrent sur un même point des quantités considérables d'ouvriers, pour lesquels le salaire, faute de travail réel, n'est qu'un salaire déguisé. Il faut que l'atelier national ne soit qu'une nécessité et ne devienne pas l'auxiliaire des grèves. Vous devez songer, non pas à les dissoudre violemment, ce serait une cruauté, mais à les réglementer de façon qu'une discipline sévère preside aux embrigadements comme à la police des ateliers nationaux. L'organisation sur une base plus prudente est d'urgence, si l'on ne veut un jour ou l'autre s'exposer à une catastrophe.

M. le ministre des travaux publics : Le préopinant vient de toucher à la grosse question du moment, question qui, pour être résolue à la satisfaction de tous les intérêts, ne saurait être discutée avec trop de maturité et d'examen.

M. le ministre termine en demandant le renvoi de la proposition au comité des travailleurs. (Adopté.)

M. le ministre donne lecture de deux lettres, l'une du vice-président du comité de défense générale, qui soumet à l'Assemblée la nouvelle carte de la République ; l'autre de M. le ministre de la marine, qui s'excuse sur l'état de sa santé de n'assister à la séance et à la fête de demain.

L'ordre du jour est épuisé ; une courte discussion s'établit sur l'ordre du jour de lundi.

M. le président : La séance sera levée de bonne heure. J'inviterai les membres des comités constitués à se réunir pour s'occuper des questions d'urgence dont ils sont saisis.

M. Ducoux : Lorsque lundi dernier les factieux envahirent notre salle des séances, l'Assemblée s'occupait de questions de la plus haute gravité. Il s'agissait de l'attitude à prendre par notre jeune République en face de l'Europe. Je m'empresse de le dire, je suis de ceux qui pensent que cette attitude, quoiqu'elle soit ferme, doit être pacifique. Mais enfin, une certaine incertitude reste dans beaucoup d'esprits, il règne aussi une inquiétude vague qu'il importe de faire cesser. Pour cela, je demanderai que l'Assemblée veuille bien fixer, un jour prochain, pour de nouvelles interpellations ; mardi prochain, par exemple.

M. de Lamartine : Comme ancien ministre chargé du portefeuille des affaires étrangères, j'ai l'honneur de donner à l'Assemblée, mardi prochain, toutes les explications qu'elle peut désirer. Je puis, au reste, lui déclarer dès à présent, que ces communications sont de nature à satisfaire à ce double sentiment que la sympathie pour le malheur et la modération, que l'humanité conseille plus encore que la raison. (Applaudissements.)

M. Degoussée, questeur, donne quelques explications relatives à la fête de demain, après quoi la séance est levée.

PARIS, 20 mai 1848.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

Les décrets que l'on a trouvés au domicile de Sobrier, et qui avaient été préparés pour le cas où la conspiration du 15 mai aurait réussi, devraient prouver au peuple que les communistes sont loin de vouloir son bonheur, et qu'ils méditent lâchement une affreuse effusion de sang. On a pu remarquer que l'un de ces décrets, qui avait été composé à l'avance, contenait en marge un considérant écrit au crayon de la main de Sobrier, et portant ces mots :

« Considérant que l'Assemblée nationale a fait tirer sur le peuple qui venait paisiblement présenter une pétition en faveur des Polonais. »

Le résultat a trompé l'horrible espoir des anarchistes. La garde nationale et le Gouvernement, ainsi provoqué jusque dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, n'ont pas versé une goutte de sang. Mais ce n'était pas là ce que désiraient les conspirateurs. En attirant la foule du côté de la chambre, ils espéraient la livrer à une espèce de boucherie, et se servir ensuite des malheurs dont eux-mêmes auraient été les victimes instigateurs, pour exciter le peuple contre ce qu'ils appellent les bourgeois et la garde bourgeoise.

On assure maintenant que l'on a trouvé parmi les papiers de Sobrier et de plusieurs autres chefs de la conspiration, les papiers les plus importants, qui serviront à démasquer entièrement leurs secrètes intentions et à éclairer le peuple sur le véritable but auquel ils voulaient atteindre.

Depuis huit jours les bruits les plus singuliers sont tour à tour répandus dans le public pour faire croire sans doute à des complots réactionnaires. Tandis que l'on disait que le duc de Bordeaux était venu la semaine dernière dans le département de Seine-et-Marne, au château d'un ancien partisan de sa famille, on assurait d'un autre côté qu'il se trouvait dans la Gironde; et d'après une troisième version, il était venu jusqu'à Chambéry, mais les autorités savoisiennes l'auraient empêché de pénétrer sur le territoire français.

On a prétendu aussi que le prince Louis Napoléon avait fait, ces jours passés, une apparition à Paris.

Enfin, nous avons entendu répéter sérieusement, dans la salle des Conférences, de l'Assemblée nationale, que le prince de Joinville était venu il y a peu de jours à Paris, avec le comte de Rumigny, et que la police les avait fait reconduire jusqu'à la frontière de Belgique.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui un supplément, la reproduction de la séance de l'Assemblée nationale du 15 mai qui avait été tronquée dans le n° du 16. On sait que l'Assemblée nationale avait protesté contre les suppressions que le journal officiel avait eu devoir faire subir à cette séance et quelle avait exigé la reproduction d'un compte-rendu complet.

Le nombre des ouvriers inscrits au bureau central des ateliers nationaux de la ville de Paris s'élevait, le 17 mai, au chiffre énorme de 115,000.

M. Emile de Girardin, qui jusqu'à présent, avait refusé de se déclarer candidat pour la représentation nationale répond aujourd'hui à des électeurs d'Alger, de Bordeaux, du Havre et de Paris, qu'il accepte la candidature qui lui est offerte. Mais il ne se prononce pas positivement pour l'un de ces départements d'une manière spéciale, et nous croyons quel à tort, car il peut, de cette manière, compromettre partout son élection. Si les électeurs, dit-il, persistent à croire utile que je sois élu ou serait l'inconvénient que je le fusse plutôt deux fois qu'une. Cette double élection serait sans doute un triomphe pour le rédacteur en chef de la *Presse*. Mais il forcerait les électeurs d'un département à se dérouter une 5^e fois, et ce serait là un inconvénient qui pourrait enlever à l'avance, à M. Emile de Girardin, une partie des chances de succès qu'il pouvait avoir dans chacun des 4 départements qui lui offrent de le porter à la candidature.

On assure qu'il est question de surseoir à l'exécution des décrets précédemment rendus au sujet de l'émancipation des noirs.

On dit que plusieurs députés ont résolu de faire une proposition à l'Assemblée nationale pour demander l'armement des fortifications de Paris.

Le citoyen Flocon a pris, le 15 de ce mois, possession du ministère de l'Agriculture et du Commerce. Il s'est immédiatement occupé des affaires de son département. Mettant à profit l'impulsion utile donnée par son prédécesseur aux travaux d'intérêt agricole et commercial, il a, sans désemparer, complété la série des mesures déjà en cours d'exécution.

Avec le citoyen Flocon, l'idée des colonies agricoles est entrée dans le département de l'Agriculture. Cette idée y trouvera bientôt sa réalisation. Tous les besoins, tous les droits des travailleurs de l'Agriculture et de l'Industrie seront démocratiquement appréciés et satisfaits. Un vaste travail se donne dès à présent. Le ministre veut que le pays connaisse enfin la situation vraie de notre agriculture nationale.

Les travaux de défrichement, ceux de dessèchement des marais, les irrigations, l'instruction agricole et professionnelle, le crédit agricole, le perfectionnement des races né-

cessaires à l'alimentation du peuple, la recherche, la préparation, l'emploi des substances fertilisantes, l'extension des cultures fourragères; en un mot, tous les grands intérêts de l'Agriculture seront éclairés, dirigés; aucun ne demeurera en souffrance.

Des chambres consultatives, procédant d'une élection large et sincère, donneront à ces intérêts la représentation spéciale trop longtemps attendue. Les haras, les institutions hippiques auront leur place dans ces travaux inspirés par un dévouement absolu à la cause populaire. La même sollicitude qui s'attache aux travailleurs agricoles embrasse la condition des travailleurs industriels.

La législation des prud'hommes sera l'objet d'une révision approfondie. D'importantes modifications aux lois sur les livrets, sur les coalitions d'ouvriers, sur le travail dans les manufactures, sont mises à l'étude.

Le principe républicain viendra rajeunir et vivifier les institutions utiles, mais empreintes d'idées et de tendances trop peu en rapport avec le sentiment démocratique, le seul aujourd'hui qui soit le sentiment français.

Il est arrivé ce matin à Paris, par le chemin de fer du Nord, une colonne d'environ cinq cents Polonais renvoyés du territoire prussien.

La fête du Champ-de-Mars aura lieu définitivement le dimanche 21 mai. Le ministre de l'Intérieur fait savoir que le *Moniteur* et des affiches placardées aujourd'hui dans tout Paris en donneront le programme. (Communiqué.)

A l'heure où nous mettons sous presse le *Moniteur* ne nous est pas encore parvenu.

Une lettre publiée dans un journal de Rouen, prouve que dans la bande qui a envahi l'Assemblée il se trouvait de faux ouvriers. On sait aujourd'hui, par des arrestations, qu'il s'y trouvait également de faux officiers de la garde nationale. Enfin, les organisateurs de ce coup de main avaient pensé à mettre à profit la popularité acquise par les jeunes gens des écoles spéciales; et, aux faux ouvriers, aux faux officiers de la garde nationale, ils avaient joint de faux élèves des écoles. Heureusement que le succès de cette émeute a été mensonger comme sa composition.

L'état-major de la garde nationale vient d'arrêter une mesure importante, dont le but est de régulariser les prises d'armes des gardes nationaux de Paris, tant que durera l'état de crise que nous traversons.

Tous les jours cinq cents hommes seront commandés par bataillon et maintenus de piquet dans leurs quartiers respectifs.

Le général Barraguay-d'Hilliers a reçu avis que les gardes nationales de Nîmes, d'Avignon, de Montpellier étaient en route pour Paris avec leur artillerie.

Tous les départements sont indignés de l'attentat du 15 mai.

On lit dans la *Presse* :

« M. Quentin, ex-receveur général de la Lozère, qui hissa M. Blanqui à la tribune et attaqua avec le plus de violence M. Lamartine à son entrée dans la salle des séances, a été arrêté ce matin à Paris, ainsi que M. Lamieussens. »

« On annonce aussi l'arrestation de M. Gadon, l'un des associés de M. Sobrier. »

« Des mandats d'arrêt ont encore été lancés hier et aujourd'hui par M. Bertrand, juge d'instruction, contre un certain nombre de complices du complot du 15 mai. Plusieurs citoyens arrêtés ont été relâchés dans la matinée de ce jour. »

Hier au soir les agents de police pourchassaient les crieurs de journaux anarchistes sur la voie publique. Quelques-uns ont été arrêtés.

Il s'est formé une légion, dite de *Croisés Polonais*, dont l'étendard a été béni par le pape. Cette légion est, dit-on, en marche pour Cracovie.

L'entrée en loges, à l'école des Beaux-Arts, vient d'avoir lieu, pour disputer les grands prix d'architecture et ceux de gravures en pierres fines et médailles.

Il paraît certain que le procès de l'affaire du 15 mai ne sera pas jugé à Paris. — On assure qu'il sera déferé au jury d'une ville centrale, à celui de Bourges, par exemple. Il a, au reste, un précédent fameux dans l'histoire de la première révolution. — Le grand procès Gracchus, Babœuf et de ses complices fut jugé à Blois.

On lit dans la *Liberté* :

On raconte sur M. Trouvé-Chauvel, le successeur de M. Caussidière, l'anecdote suivante, elle peint au mieux notre nouvel homme politique, son caractère et ses opinions.

M. Trouvé-Chauvel, manufacturier et banquier, plusieurs fois millionnaire, est en même temps le propriétaire le plus riche et le chef ostensible du parti démocratique dans le département de la Sarthe. C'est sa puissante influence qui a constamment fait réussir les diverses candidatures de M. Ledru-Rollin.

Devenu membre du Gouvernement provisoire et ministre de l'Intérieur après la révolution de 1848, M. Ledru-Rollin reçut de M. Trouvé-Chauvel le billet que voici :

« Vos diverses circulaires aux commissaires du Gouvernement dans les départements, ont délimité et rompu nos liens politiques. Je suis, moi, républicain à la manière de Rome et de Sparte; vous êtes, vous, républicain révolutionnaire; aucun accord, aucun équilibre n'est plus possible entre nous, et je vais désormais employer tous mes soins et tous mes amis à vous faire retirer le mandat dont, grâce à moi surtout, notre pays vous a investi. »

Telle est la cause de la non réélection de M. Ledru-Rollin au Mans, qui lui a préféré M. Arm. Marrast, républicain non révolutionnaire.

Ce billet, placé par M. Ledru-Rollin sous les yeux des

membres de la commission exécutive, a déterminé sur le champ, et sans discussion, la nomination de M. Trouvé-Chauvel au poste important de préfet de police.

Si le fait est vrai, et nous aimons à le croire, M. Ledru-Rollin s'est vengé noblement d'une noble offense. Il ne pouvait non plus choisir une profession de foi plus claire et plus nette de sa tendance à des idées plus modérées.

— On lit dans l'Assemblée nationale :

On nous communique la note suivante :

Fonds secrets. — Ministère de l'Intérieur. — Chapitre 5 du budget. — Dépenses secrètes : 952,000 fr.

Le 23 février 100,000 fr. ont été ordonnancés mais n'ont pas été payés le même jour. En entrant au ministère, M. Ledru-Rollin les a donc palpés immédiatement sans en rendre compte à qui que ce soit; 21 mars, 100,000 fr.; premier avril, 100,000 fr.; 8 avril, 100,000 fr.; 12 avril, 152,000 fr. Ce crédit épuisé, le chapitre rend nécessaire la création d'un nouveau sous le titre de : Dépenses de sûreté générale, de 500,000 fr. Décret du 12 avril, sur lequel il est immédiatement ordonnancé : 18 avril 1848 à 200,000 fr.; 24 avril 1848, 500,000 fr. Total : 500,000 fr. Nouveau crédit encore épuisé.

— On lit dans le même journal :

Un de nos correspondants de Londres nous écrit la lettre suivante :

« On parle beaucoup ici, depuis quelques jours, de l'étrange déconvenue essuyée par M. Cottu qui, avant l'arrivée de M. de Taillenay, remplissait les fonctions de chargé d'affaires de la République française. »

« Dans le cours du mois dernier, une lettre adressée au secrétaire du prince de Joinville arriva, dans les bureaux de M. de Lamartine, mêlée à des dépêches du ministère des affaires étrangères. Elle venait du Brésil, était par conséquent antérieure à la révolution de Février, et, si jamais la raison d'état peut autoriser la violation du secret des correspondances, ce principe odieux ne trouvait point dans ce cas son application. »

« La lettre, cependant, fut décachetée, et avec le compte-rendu des opérations de l'agent du prince de Joinville à Rio-Janeiro, on y trouva deux traites à l'ordre de S. A. R., émises sur un de nos banquiers. Un agent du post-office britannique, maître du secret contenu dans la lettre, l'avait recachetée plus ou moins adroitement et expédiée à son adresse. Mais on procéda autrement dans le cabinet de M. de Lamartine : la lettre fut supprimée, et les deux traites, dont on s'était emparé par un moyen si infâme, déclarées de bonne prise pour le gouvernement français détenteur des propriétés sequestrées du prince. »

« En conséquence, elles furent renvoyées officiellement à M. Cottu, à Londres, avec ordre d'en poursuivre le recouvrement. M. Cottu, malgré l'embarras qu'il éprouvait à se faire l'agent et le complice de son gouvernement, dut obéir, et se rendit chez le banquier pour présenter les traites à son acceptation. Mais combien sa confusion ne s'accrut-elle pas lorsque l'honorable banquier lui déclara ne pas reconnaître le droit de propriété de la République française sur les traites exhibées par son agent, ajoutant que ce n'était là, d'ailleurs, que le *duplicata*, et que le *primata* avait été déjà présenté et les sommes reçues par le légitime propriétaire. »

« On se demande ici ce qui caractérise le plus la conduite du gouvernement français dans cette affaire, la déloyauté ou l'ineptie. »

— On a voulu calculer au juste ce que rapporterait aux porteurs d'actions de chaque ligne de fer, le mode de rachat proposé par le ministre des finances. Le cours moyen du 5 0/0 pendant les six derniers mois qui ont précédé la révolution de février (du 24 août au 24 février), est de 116 fr., en supposant qu'on puisse le revendre en moyenne à 65 fr., on trouverait les résultats suivants :

	Moyenne du 24 août au 24 février.	Somme de rente 5 0/0 à allouer d'après les versements effectués.	Cours représentatif des actions en estimant la r. au c. 65.
St-Germain.	717 50	30 926	402 04
Versailles (R. D.)	282 50	12 176	158 39
« (R. G.)	182 50	7 866	102 26
Bâle.	163 75	7 058	91 75
Orléans.	1176 87 1/2	50 727	659 45
Rouen.	906 87 1/2	39 089	508 16
Le Havre.	508 75	21 928	285 07
Montereau.	251 25	10 830	140 79
Marseille.	551 25	23 760	308 89
Boulogne.	360 "	15 517	201 72
Nord.	540 62 1/2	12 527	412 85
Vierzon.	531 25	18 588	341 64
Bordeaux.	465 "	4 957	414 44
Strasbourg.	395 62 1/2	4 121	353 58
Lyon.	390 62 1/2	6 061	318 79
Nantes.	375 "	3 232	342 02

Un coup d'œil jeté sur ce tableau suffira pour faire reconnaître les avantages et les désavantages qui présentent les cours actuels pour le cas où le mode adopté par le ministre serait accepté par l'Assemblée nationale. Les porteurs d'actions de Nanté et de Strasbourg se refusent à croire qu'ils soient soumis à ce mode qui, aux cours actuels, leur offrirait de la perte. La compagnie de Strasbourg surtout se prépare à protester, attendu que dans la dernière réunion générale des actionnaires, il a été déclaré que les valeurs réalisables de cette ligne représentaient encore une somme de 195 fr. par action sur les 200 fr. qui avaient été versés. Or, au cours de 353,58 qui serait imposé aux actionnaires en admettant les moyennes ci-dessus, ils ne recevraient plus que 146 fr. 42 c.

Actes Officiels.

Paris, 20 mai 1848.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Ordre à l'armée.

Des actes de révolte et de violence ont été commis à Arras le 15 de ce mois, par des soldats égarés du 9^e régiment de hussards du 5^e d'infanterie légère et du 1^{er} régiment du génie. Des salles de police ont été forcées, l'autorité des officiers et sous-officiers a été méconnue.

Les coupables seront punis.

Une enquête sévère se poursuit; déjà, quatre prévenus sont dans les prisons de Lille, d'autres inculpés les y suivront sans doute; les lois militaires leur seront appliquées dans toute leur rigueur.

Aucun des sous-officiers ni des caporaux ou brigadiers n'a pris part au désordre, tous, au contraire, ont puissamment aidé les officiers à le réprimer.

Le ministre de la guerre leur en témoigne à tous sa satisfaction, et il signale particulièrement à l'armée les militaires qui se sont fait remarquer par leur fermeté dans cette circonstance, ce sont :

Le capitaine commandant Montbrun, le capitaine Bremond et le lieutenant Gondis, du 9^e de hussard; le lieutenant Allary du 5^e léger; l'adjudant sous-officier Gaussin; le maréchal-des-logis chef Vassel, le maréchal-des-logis Grangeueuve et le maréchal-des-logis Saint-Roman du 9^e de hussards.

Usant du pouvoir qui lui est conféré par les règlements en cas de services extraordinaires, le ministre ordonne que les officiers et sous-officiers ci-dessus désignés seront portés d'office sur le tableau d'avancement. Ni les uns ni les autres n'attendront longtemps la juste récompense de leur énergie et honorable conduite.

Le ministre de la guerre, *E. Cavaignac*.

— Le ministre de l'agriculture et du commerce adresse à tous les préfets la circulaire suivante :

« Citoyen préfet, la première et la plus incessante de mes préoccupations, dans le département ministériel qui m'est confié, est d'assurer l'approvisionnement, au meilleur marché possible, des denrées les plus nécessaires à la vie. La situation actuelle de l'industrie, situation dont le Gouvernement républicain, saura d'ailleurs conjurer les périls et réparer les désastres, rend cette nécessité plus pressante encore. L'état du pays est complètement rassurant.

« Les récoltes, en 1847, ont été excellentes; les apparences de 1848, particulièrement les céréales d'hiver, sont brillantes; les prairies promettent beaucoup, et à moins de sinistres impossibles à prévoir, l'agriculture recueillera cette année des fruits abondants et fournira pour les besoins du peuple, un bon et nombreux bétail. Le calme et la sécurité sont aujourd'hui complets. Profitons-en pour nous prémunir contre les mauvais jours; que la liberté du commerce s'organise et qu'elle soit toujours pure des coupables excès de la spéculation.

« Néanmoins des espérances si rassurantes qu'elles soient ne diminuent en rien vos devoirs et les miens. Ainsi vous devez assurer partout la libre circulation des grains et des bestiaux, protéger les transactions, éclairer les citoyens sur leur véritable intérêt, favoriser l'approvisionnement au meilleur marché possible.

« Dans cette œuvre toute patriotique, le concours du Gouvernement vous est acquis; le mien ne vous fera jamais défaut dans l'application des mesures ayant pour objet de maintenir, au profit du peuple l'abondance et la sécurité.

« Le troisième rapport sur la récolte de 1848 (floraison des grains) doit, vous le savez, me parvenir dans le courant de juin prochain. Je désire qu'aux indications qu'il contient d'ordinaire, vous ajoutiez, approximativement au moins, le nombre d'hectares ensemencés pour ladite récolte, semences d'automne et de printemps.

« Du reste, à l'avenir tous les documents de cette nature devront être accompagnés des tableaux partiels dressés par chacun des maires de votre département, ou de toutes autres pièces ayant servi d'éléments à la rédaction des rapports que vous avez à me transmettre. Si, à l'époque indiquée pour l'envoi de ces rapports à mon ministère, vous n'avez pas reçu tous les renseignements réclamés par vous, vous ne différerez cependant pas la transmission des premiers, en y joignant tout ce qui, à cette date, vous serait parvenu, et sauf à compléter ultérieurement la réunion des documents partiels.

« Salut et fraternité.

« Le ministre de l'agriculture et du commerce,

« Signé : FERDINAND FLOCON. »

EXTERIEUR.

LUBECK, 15 mai. — Le prince Michel Obrenowitch est arrivé de St-Petersbourg et a déclaré que l'empereur de Russie ait répondu par un refus formel à l'ambassadeur danois i avait prié S. M. d'intervenir dans les affaires de Schleswich-Holstein.

PRUSSE. — BERLIN, 16 mai. — On assure que, dans le cours des négociations, le Danemark était disposé à renoncer au Schleswich-Holstein, mais sans vouloir réparer le dommage causé par l'embargo. La Prusse ayant insisté sur ce point, les hostilités ont recommencé.

SUISSE. — BALE, 18 mai. — Dans la séance d'hier, la diète a adopté le système de deux chambres à une majorité de seize voix.

ANGLETERRE. — LONDRES, 19 mai. — L'annonce que

les heures de travail seraient augmentées parmi les casseurs de pierres, de l'union des pauvres de Leicester a produit une grande effervescence. Les hommes employés à ce travail se sont répandus dans les rues pour demander l'aumône. La police a voulu les empêcher, il s'est élevé des conflits dans lesquels un sergent de police a été blessé grièvement et beaucoup de têtes ont été cassées.

Une femme a reçu d'un vétéran un coup de baïonnette dans le dos. Les troubles ont duré les lundi et mardi. Il a été brisé une grande quantité de vitres, de glaces et de verrières dans les rues. La tranquillité a fini par être rétablie.

M. Meagher aurait déclaré, dit-on, à la foule, réunie sous le balcon de Dolier-Street (club des Condérés), que, d'après ce qui vient de se passer dans la cour du Banc de la reine, la sédition était triomphante et que seule elle devait régir l'Irlande.

NOUVELLES LOCALES.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, 21 mai, 5 heures du soir.

Le Ministre de l'intérieur aux commissaires du Gouvernement :

« La fête est magnifique. Le plus beau temps favorise cette solennité. L'enthousiasme est général. Plus de 500,000 citoyens, délégués des départements, gardes nationaux, troupes de ligne et de cavalerie, garde nationale mobile, diverses corporations d'ouvriers, etc., ont défilé devant les membres du pouvoir exécutif et les représentants du peuple, aux cris de Vive la République! Vive l'Assemblée nationale!

« Le défilé continue. La tranquillité la plus parfaite n'a cessé de régner. »

Pour copie conforme :

Le commissaire de la république dans le département du Rhône,

MARTIN BERNARD.

Lyon le 21 mai, 8 heures du soir.

— La lettre suivante a été adressée par le citoyen Greppo, représentant du Rhône au journal *la Réforme*.

Paris, 18 mai.

« Citoyen rédacteur,

« Je vous prie de porter à la reconnaissance du public que le 15, dans la séance du soir de l'Assemblée nationale, j'ai protesté par mon vote, avec toute l'énergie possible, contre le décret qui ordonnait la mise en arrestation de trois de mes collègues, les citoyens Barbès, Albert et Courtais.

« J'ai protesté et je proteste encore, malgré les menaces de la garde nationale.

« Recevez, citoyen, mes salutations fraternelles.

« GREPPO.

« Représentant du Rhône. »

Pourquoi cette protestation? qui a porté le citoyen Greppo à la rédiger? Est-ce la conformité de ses opinions politiques avec celles des membres incarcérés, ou croit-il cette arrestation illégale? S'il y a conformité d'opinions entre lui et Barbès. Nous respectons ses convictions, mais s'il considère la mesure comme illégale, il oublie probablement le cas de *flagrant délit*.

— En tête des feuilles imprimées, reproduisant le texte d'une pétition adressée par des grenadiers et des voltigeurs des compagnies St-Antoine à M. le commissaire du Gouvernement, pour obtenir la réorganisation du conseil municipal de Lyon, il est dit: que l'original de cette pétition est déposé chez le citoyen Deloche, capitaine des voltigeurs.

Cette indication est le résultat d'une erreur que nous sommes invités à rectifier.

L'original de la pétition est déposé à l'état-major de la garde nationale.

— Dans la *Liberté* du 20 courant nous avons attribué au capitaine Dugelay un fait qui honore le commandant du peloton de grenadiers de la 2^e légion de la garde nationale placé le 18, aux abords de la place des Terreaux, face à la rue Romarin, au moment de l'arrivée d'une troupe armée venant de la Croix-Rousse.

Nous sommes informés aujourd'hui, que, par suite d'une erreur à laquelle nous avons été entraîné par le fait d'un autre journal de notre ville, nous avons attribué au capitaine Dugelay un fait qui appartient au lieutenant Marchetty, des grenadiers du 1^{er} bataillon de la 2^e légion.

Dans les circonstances graves; chacun revendique ses œuvres et nous nous prétons de grand cœur à une rectification qui ne peut porter, du reste la moindre atteinte au caractère du brave capitaine Dugelay et à la juste estime que lui portent ses camarades.

— De nombreuses réclamations, des protestations mêmes, nous parviennent chaque jour contre l'état-major général de notre garde nationale.

Nous rappellerons aux auteurs de ces réclamations ou protestations, que si la presse a le devoir de publier tous les actes arbitraires ou reprochables qui lui sont signalés contre les citoyens revêtus d'un caractère public, tant qu'ils ne touchent pas à la vie privée ou à l'honneur de ces citoyens, elle a aussi le droit d'exiger que les faits qui lui sont dénoncés, soient signés par ceux qui ont à s'en plaindre soit personnellement soit dans un intérêt public, sauf à conserver secrète cette garantie réclamée.

Nous prions, en conséquence, les auteurs des communications qui nous ont été faites, de les signer, s'ils désirent que les colonnes de la *Liberté* leur soient ouvertes.

— Le citoyen Larat a adressé, à un journal de notre ville, la lettre suivante que nous croyons devoir reproduire.

« Citoyen rédacteur, « Vous m'obligerez d'insérer la lettre suivante dans votre premier numéro.

« J'ai l'honneur de vous saluer,

LARAT. »

Lyon, 20 mai 1848.

« Au citoyen maire provisoire de Lyon,

« Le 4 courant, au moment de m'absenter pour affaires, j'eus l'honneur de vous adresser ma démission de membre du comité central.

« De retour aujourd'hui seulement et me trouvant forcé de repartir sous deux jours pour l'Italie, je me vois dans la nécessité de réitérer cette démission.

« J'ai l'honneur de vous saluer,

Signé : LARAT. »

— La garde nationale de Bourg a signé avant-hier une adresse à l'Assemblée nationale pour l'assurer de son concours.

Ephémérides de la Révolution Française.

20 mai 1788. — A Rennes, le comte de Thiers et Bertrand de Molleville font enregistrer les édits du 8. Ils sont hués et assaillis à coups de pierre.

20 mai 1790. — Décret sur la proposition de Grégoire portant que les personnes condamnées par des juges étrangers ne seront pas reçues dans les galères ni dans les prisons de France.

20 mai 1787. — Installation des députés nommés pour renouveler le tiers des deux conseils, des anciens et des cinq cents.

20 mai 1798. — Election de 437 députés; savoir 298 au conseil des cinq cents et 139 au conseil des anciens.

20 mai 1799. — Entrée d'un nouveau tiers au corps législatif.

DEPARTEMENTS.

Marseille, 21 mai.

Une adresse aux gardes nationales sédentaire et mobile de Paris va être déposée dans les postes de notre milice citoyenne; tous les hommes de cœur se feront un devoir d'aller, par leur signature, exprimer leur tribut d'hommage et de reconnaissance à nos frères de Paris dont le courage a sauvé la Patrie!

TOULOUSE, 19 mai. — Un journal de Toulouse nous donnait hier d'intéressants détails sur la démission de M. Joly.

D'après le *Réveil*, tous les députés des cinq départements dont M. Joly était le commissaire-général, se sont rendus au ministère de l'intérieur, et ont demandé son renvoi pur et simple. En même temps, M. Joly prévenu de cette démarche allait déposer sa démission.

Volontaire ou forcée, la retraite existe; c'est là l'important, et les cinq départements, ravis d'être débarrassés d'un tel homme, n'y regarderont pas de si près.

LOT-ET-GARONNE. — Agen, 16 mai. — La cour d'appel a enfin évoqué l'instruction de l'affaire des troubles de Limoges. La justice n'aura rien perdu de ses droits dans ce retard. Il importe, en effet, que cette instruction soit complète.

Une tentative de trouble, qu'on nous dit avoir eu un caractère grave, a eu lieu à Ambusson. On avait formé le complot de désarmer la garde nationale: il a été déjoué; mais il y a eu des victimes.

On nous annonce qu'un officier de la garde nationale a été mortellement blessé. Deux individus, armés de haches, en voulant frapper une sentinelle, qui a évité le coup en s'inclinant, se sont frappés eux-mêmes.

— On lit dans la *Gazette de Flandre* à Lille :

Le bruit de la disparition d'un notaire s'est répandu hier dans notre ville, et les renseignements que nous avons pris ne nous laissent malheureusement aucun doute à cet égard. Il paraît que la chambre de discipline, saisie de quelques plaintes contre ce notaire, avait cherché par tous les moyens en son pouvoir de prévenir une catastrophe.

Lorsque l'autorité s'est présentée au domicile de M. Delimeux, il avait disparu; les scellés ont été immédiatement apposés. Le passif n'est pas considérable.

Bourse de Paris du 20 mai 1848.

Cinq pour cent, 69 75	— Dito fin courant, 69 50	Trois pour cent, 47 75	— Dito fin courant, — Quatre pour cent, » »	Actions de la banque, 1370
Quatre canaux, 780	Rentes de Naples, » »	Dette active d'Espagne, » »	Emprunt romain, 69 » »	Oblig. piémontaise, 885 » »

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans, 570	Orléans-Vierzon, 280 »
Paris à Rouen, 420	Montereau à Troyes, 120 »
Rouen au Havre, 220	Nord, 365 »
Paris à Strasbourg, 535	Amiens-Boulogne, » »
Paris à Lyon, 307 50	Tours à Nantes, 335 »
Avignon à Marseille, 235	Dieppe, 155 »
Versailles, rive droite, 125	Bordeaux à Cette, » »
Id. rive gauche, 103 75	Lyon à Avignon, » »
Bâle à Strasbourg, 90	Centre, » »
Saint-Germain, » »	Paris à Sceaux, » »
Orléans-Bordeaux, 400	Sceaux, » »

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.